

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS52

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés « Socialistes et apparentés » vise à ne pas autoriser le versement à des services autonomie à domicile de financements complémentaires sans signature d'un CPOM.